

NOTE SUR LES PRELEVEMENTS DE LIMICOLES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME SAISON 2018/2019



Mai 2020



Fédération Nationale des Chasseurs

TECHNIQUE / SCIENTIFIQUE

NOTE SUR LES PRELEVEMENTS ESTIMES DE LIMICOLES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

SAISON 2018/2019

Bilan des retours de la saison 2018/2019:

Sur les 15 029 chasseurs du Domaine Public Maritime (DPM), 4529 ont rendu leur bilan avec ou sans prélèvements (Tableau 1 : Récapitulatif des données collectées par département). Le prélèvement nul ou l'absence de chasse peut être une des raisons.

Afin de corriger utilement cette méconnaissance, la FNC, parallèlement à une relance incitant fortement les chasseurs du DPM à renseigner leurs prélèvements auprès des Associations de Chasse Maritime (ACM), a également obtenu des données plus approfondies sur les "non-répondants" par certaines fédérations pour la saison 2018/2019, selon la même méthode que pour la saison 2016-2017 et 2017/2018 (Nombre de chasseurs n'ayant pas chassé ; nombre total de chasseurs n'ayant pas réalisé de prélèvement). Ces données complémentaires ont pour objectif de permettre une extrapolation des bilans retournés sur l'ensemble des chasseurs du DPM (cf plus bas).

Tableau 1 : Récapitulatif des données collectées par département

Départements	Nombre d'oiseaux prélevés	Nombre d'ACM	Nombre de chasseurs	Nombre de bilans rendus
62	10816	5	2124	1154
59	4249	1	503	190
80	2400	3	3451	180
76	1795	1	1874	203
50	1414	3	1900	394
85	1215	1	525	404
35	1010	1	466	96
17	816	2	593	565
56	748	1	495	319
29	510	1	250	148
11	495	1	1577	431
44	489	1	79	26
33	236	1	38	38
30	123	1	99	32
66	112	1	69	69
14	67	2	110 (que 1 des 2 ACM)	28 (que 1 des 2 ACM)
22	40	1	150	47
13	17	2	99	99
34	11	5	657	106
TOTAL	26563	34	15059	4529

Les Fédérations des Chasseurs de la Corse du Sud et du Nord, des Alpes Maritimes et des Pyrénées-Atlantiques ne figurent pas dans ce tableau car il n'y a plus d'ACM dans ces départements. Les fédérations des chasseurs de l'Eure, du Var et des Landes n'ont pas pu fournir les données car la chasse des limicoles n'y représente que de très faibles prélèvements. L'une des deux associations de chasse sur le DPM du Calvados n'a pu fournir que les données sur les prélèvements et pas le détail du nombre de chasseurs et de bilans rendus.

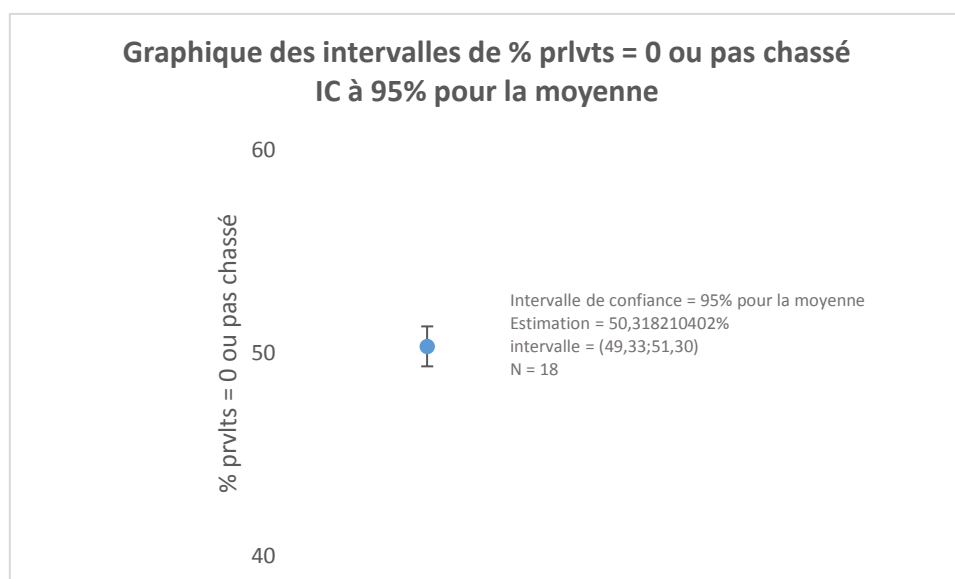
1 - Enquête sur la proportion des chasseurs ne chassant pas les limicoles ou ayant un prélèvement nul toutes espèces de limicoles

Enquête complémentaire parmi 12 départements : l'Aude (11), les Bouches-du-Rhône (13), les Côtes d'Armor (22), le Finistère (29), la Gironde (33), l'Ille-et-Vilaine (35), la Loire-Atlantique (44), la Manche (50), le Pas-de-Calais (62), les Pyrénées-Orientales (66), la Seine-Maritime (76) et la Vendée (85) dont le nombre de chasseurs par ACM est très différent. Ces 13 départements comportent des effectifs de chasseurs relativement importants et représentent ensemble 9 151 chasseurs. Plus nous aurons un nombre d'ACM conséquent, plus nos résultats seront fiables et robustes.

Tableau 2 : Nombre de chasseurs n'ayant pas chassé du tout les limicoles ou ayant chassé mais avec un prélèvement nul de limicoles sur 12 départements (11, 13, 22, 29, 33, 35, 44, 50, 62, 66, 76 et 85)

Départements	ACM	Nombre de bilans rendus	Nombre de bilans sans prélèvements ou chasseurs n'ayant pas chassés	Poucentage prlvts = 0 ou pas chassés	Nombre de chasseurs
11	A	431	91	21,1%	1577
13	A	99	62	62,6%	99
22	A	47	5	10,6%	150
29	A	148	106	71,6%	250
33	A	38	20	52,6%	38
35	A	96	57	59,4%	466
44	A	26	13	50,0%	79
50	A	83	29	34,9%	1100
50	B	183	118	64,5%	450
50	C	45	31	68,9%	350
62	A	75	53	70,7%	388
62	B	110	35	31,8%	410
62	C	909	457	50,3%	1164
62	D	54	25	46,3%	151
62	E	6	4	66,7%	11
66	A	69	59	85,5%	69
76	A	203	96	47,3%	1874
85	A	404	44	10,9%	525

La proportion moyenne des chasseurs n'ayant pas chassé ou ayant chassé mais avec un prélèvement nul est de 50,32% IC_{95%} [49,33 – 51,30].



La part relative moyenne de chaque espèce établie sur ces 18 ACM interrogées est fortement corrélée à la part relative des prélèvements enregistrés au niveau national sur les 4 529 chasseurs ayant rendu leur bilan.

2 - Estimation des prélèvements nationaux sur la base de 15 059 chasseurs selon les effectifs des ACM durant la saison 2018/2019 et 50,32 % de chasseurs n'ayant pas chassé ou ayant chassé mais avec des prélèvements nul de limicoles. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des prélèvements par espèces en fonction du nombre de bilans rendus et du nombre de chasseurs déclarés

Espèces	2018/2019 sur 4529 bilans rendus	Moyenne de prélèvements sur les 19 départements	Intervalle de confiance inférieur à 95%	Intervalle de confiance supérieur à 95%	Estimations des prélèvements sur les 15 059 chasseurs déclarés
Barge rousse	1277	71	0	136	2139
Bécasseau maubèche	2092	116	0	248	3504
Bécassine des marais	4349	238	70	388	7284
Bécassine sourde	954	52	8	93	1598
Chevalier aboyeur	1329	74	1	139	2226
Chevalier arlequin	196	11	1	20	328
Chevalier combattant	706	39	0	80	1182
Chevalier gambette	3740	208	0	397	6264
Courlis cendré	2451	136	32	226	4105
Courlis corlieu	2512	140	0	264	4207
Huitrier pie	3130	174	17	312	5242
Pluvier argenté	1008	56	12	94	1688
Pluvier doré	1011	55	1	105	1693
Vanneau huppé	1808	99	30	160	3028
TOTAL	26563	1469	238	2258	44487

Cette détermination des prélèvements sur le DPM pour la saison 2018/2019, n'a pas pu être effectuée de manière stratifiée par espèce et par département. Il est donc probable que les extrapolations, notamment pour les départements de l'arc méditerranéen qui représentent 16,6 % des chasseurs (Hérault, Bouches-du-Rhône, Aude, Gard et Pyrénées Orientales) mais dont les prélèvements inventoriés équivalent à moins de 2,85 %, soient plutôt sous-estimées.

Les niveaux de prélèvements déterminés sur les 15 059 chassant sur le DPM paraissent parfois très faibles pour certaines espèces (Bécassine des marais, Vanneau Huppé...). Cela relève notamment du fait que ces espèces ne sont pas exclusivement ou majoritairement côtières. Par rapport à la saison 2017/2018, l'estimation des prélèvements est supérieure avec pour la saison dernière 14 900 chasseurs et 36 273 prélèvements et pour cette saison 15 059 chasseurs pour 44 487 prélèvements, traduisant probablement une meilleure présence des oiseaux en France cette saison-ci.